

Lutte intégrée aux principaux ravageurs

Formation à distance offerte au coût de 12 \$ + taxes.
Le salaire réel de l'employé est remboursé à 50 %
(jusqu'à concurrence de 25 \$/heure)*

Cette formation est offerte
en collaboration avec



À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Travailleurs, superviseurs et gestionnaires des entreprises des services d'entretien d'espaces verts et paysagers, producteurs, jardinerie.

DATES DES FORMATIONS :

2 BLOCS DE 2 HEURES répartis comme suit :

Gr. 1 : Les jeudis 11 et 18 mars 2021 de 10 h à 12 h.

Gr. 2 : Les mardis 23 et 30 mars 2021 de 14 h à 16 h.

DESCRIPTION DE LA FORMATION

Dans cette formation, les participants recevront les informations nécessaires afin de mettre en place des stratégies de lutte intégrée face aux principaux insectes ravageurs en horticulture ornementale. Cette formation s'inscrit directement dans les objectifs la Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021.

Bloc 1 Principes de lutte intégrée

- Prévention
- Identification des organismes nuisibles
- Dépistage
- Établissement des seuils d'intervention
- Méthodes de lutte

Stratégies de lutte intégrée

- Altises à tête rouge
- Chenille à houppe rousse
- Cicadelle de la pomme de terre
- Lécanie de Fletcher

Bloc 2 Stratégies de lutte intégrée

- Diacrisie de Virginie
- Mineuse des aiguilles de l'épinette
- Mineuses du thuya
- Pucerons
- Scarabées japonais
- Tétranyques à deux points

Pour plus d'information, contactez Isabelle Bonin-Lachance
au isabelle.bonin@quebecvert.com

Inscription : www.quebecvert.com

REMBOURSEMENT SALARIAL : Le salaire des participants en formation peut être admissible à un remboursement allant jusqu'à 50 % du salaire réel de l'employé (jusqu'à 25 \$/ heure) dépendamment des subventions salariales déjà reçues du gouvernement fédéral, par l'entreprise. Un talon de paie sera exigé avec le formulaire de demande de remboursement. En cas d'absence motivée ou non, le salaire ne sera pas remboursé.

Cette formation est réalisée grâce au soutien financier
de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT).

Avec l'aide financière de :

Québec